

Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligences humaines*

Chaque fois que la statistique évoque le taux de fécondité en Europe, la France est en tête.

Les commentaires attachés à ce constat attribuent des vertus essentielles «au modèle social français», qui accorde tout à la fois un bon encadrement pré- et post-natal, un congé de maternité et de paternité, un accueil de l'enfant en crèche, mais aussi la possibilité d'admettre les enfants propres dès l'âge de deux ans dans une école maternelle jusqu'à leur entrée à l'école primaire dès six ans. Or, le 3 juillet dernier, le ministre de l'Éducation se fait surprendre, par vidéo interposée, devant la commission des finances du Sénat où il pose la question du recrutement des enseignants de maternelle, qui coûtent trop cher à l'État, où il affirme, l'air goguenard: «Est-il vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'État, que nous fassions passer des concours bac+5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de

leur changer les couches?» Cette réflexion narquoise, mais pas anodine, permet de poser deux questions.

Premièrement, est-il normal qu'un ministre de la République feigne d'ignorer la loi du 16 juin 1881, dite loi Jules Ferry, qui définit «l'école maternelle publique» comme gratuite, laïque mais non obligatoire.

Deuxièmement, comment un spécialiste de l'enseignement, qu'il est, peut-il ne pas connaître les cinq axes légaux qui régissent l'école maternelle; à savoir: le langage, vivre ensemble, s'exprimer avec son corps, découvrir le monde, développer sa sensibilité, son imagination, sa créativité.

Quand la raison l'emporte sur la déraison purement libérale, donc politicienne, du coût de la dépense publique à ce point, il y a de quoi être courroucé comme nous le sommes à Force Ouvrière. D'autant qu'à ce jour, la secrétaire d'État à la Famille s'en mêle et met en place un groupe de travail avec le ministre en vue d'expérimenter

un cahier des charges dans le but de créer huit mille jardins d'éveil autonomes et payants dès la rentrée 2009, pour aller vers la privatisation de l'école maternelle avec la participation financière des caisses d'allocations familiales (CAF).

La confédération Force Ouvrière a derechef émis un avis défavorable au texte «convention d'objectifs et de gestion» entre l'État et la CNAF, elle soutient sa fédération et son syndicat des instituteurs qui visent à obtenir l'abandon de la création des jardins d'éveil. Puisqu'ils s'occupent de tout, Mme la secrétaire d'État à la Famille et le ministre de l'Éducation seraient mieux inspirés présentement de connaître les motivations, les cafouillages et autres dysfonctionnements qui ont autorisé deux équipages de six policiers à arrêter *manu militari* deux gosses de six et dix ans au sortir de l'école primaire de Floirac, en Gironde.

* *Faits et croyances*, Victor Hugo.